



**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre à dix-huit heures, le Bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des Chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, André CASSOU, Louis COSTEDOAT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Nadia GRAMMONTIN, Aline LANGLÈS, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY.

ETAIENT EXCUSES : MM. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Jacques CASSIAU-HAURIE, Philippe GARCIA, Michel LABOURDETTE, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

OBJET : REALISATION D'ETUDES NECESSAIRES A L'ELABORATION DE PLUSIEURS PLANS LOCAUX D'URBANISME POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ ET A LA REVISION D'UNE CARTE COMMUNALE - LOT N°1 : ELABORATION DES P.L.U DES COMMUNES D'ABIDOS, LABASTIDE-CEZERACQ, LACQ, MONT ET URDES - AUTORISATION DONNÉE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHE.

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics a été lancée le 10 avril 2013, décomposée en 3 lots.

Le lot n°1 : **Elaboration des P.L.U des communes d'Abidos, Labastide-Cézeracq, Lacq, Mont et Urdès** a été attribué puis notifié au **Groupeement Agence Parcourir les Territoires (mandataire) / Torres** le 8 juillet 2013 pour un montant forfaitaire de 74 800 € HT.

Les circonstances imprévues résultent de l'évolution de la réglementation dans le domaine de l'urbanisme : ALUR, Avenir de l'agriculture, les projets de lois Macron, Architecture et Biotope. En conséquence, la nécessité d'organiser des réunions indispensables à l'achèvement du marché. Les modifications des dernières lois imposent de connaître les capacités de mutation. Il s'agit des intentions des propriétaires sur la durée de vie du document d'urbanisme. Il y a donc des réunions avec les propriétaires et ensuite tenter de transformer ces intérêts particuliers en intérêt général pour que le projet communal voit réellement une réalisation puisque les surfaces accordées correspondent pas plus pas moins aux intentions et aux besoins.

Le montant total de ces travaux supplémentaires s'élève à 8 250 € HT, soit une augmentation de 11,03 % sur le montant du marché du lot 1.

Eu égard aux développements précédents, le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant n° 1 au marché,

- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Jacques CASSIAU-HAURIE

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Communauté de communes de LACQ-ORTHEZ
Numéro de l'acte	BECCLO-2014-397
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	1.1.8 - Avenants
Objet de l'acte	Autorisation donnée au Président de signer l'avenant 1 au marché relatif à la réalisation d'études nécessaires à l'élaboration de plusieurs plans locaux d'urbanisme pour la communauté de communes de L
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-200039204-20141217-BECCLO-2014-397-DE
Date de transmission de l'acte	26/12/2014
Date de réception de l'accuse de réception	26/12/2014